

Si le développement d'un tel cadre a bien progressé, il reste encore beaucoup à faire et cette Conférence peut jouer un rôle déterminant à ce chapitre. Pour sa part, la Délégation canadienne s'engage à contribuer à cet effort.

En tant que nation fortement tributaire du commerce extérieur pour son bien-être économique, le Canada, à l'instar des pays en développement, a un intérêt vital à assainir l'environnement commercial international. Nous reconnaissons pleinement le rôle important que le commerce peut jouer dans le développement économique, et nous sommes vivement conscients de la nécessité de garantir des niveaux adéquats de recettes d'exportation dans les pays en développement aux prises avec un lourd fardeau de la dette.

Notre première priorité devrait être de parvenir à une reprise économique non inflationniste et soutenue. La reprise entraînera le relèvement de la demande d'importations nécessaire pour appuyer un regain de croissance des échanges internationaux. Par ailleurs, nous devons continuer à résister aux pressions protectionnistes. L'expansion du commerce profitera à chacun d'entre nous, et nous devons faire tout ce que nous pouvons pour maintenir nos marchés ouverts. Nous espérons sincèrement que cette session de la CNUCED contribuera à redonner confiance dans la capacité et l'aptitude qu'a la communauté internationale d'améliorer l'environnement commercial. À cette fin, nous devons nous donner des objectifs réalistes et réalisables et nous abstenir d'engagements verbaux qui peuvent miner la crédibilité des gouvernements et affaiblir le système commercial proprement dit. J'ai été particulièrement heureux que la déclaration de Williamsburg ait mis l'accent sur une approche dynamique du problème du protectionnisme - c.-à-d. que nous puissions commencer à démanteler les obstacles au fur et à mesure que la reprise se fait sentir -- tout comme sur notre engagement de concrétiser et de suivre notre position anti-protectionniste.

Au fil des ans, le Canada a fait des efforts soutenus pour ouvrir davantage son marché aux exportations des pays en développement. Le gouvernement canadien s'est engagé à proroger d'une autre période de dix ans son Système généralisé de préférences, qui doit expirer en 1984. Depuis la CNUCED V, un grand nombre de produits ont été ajoutés à notre liste couverte par le SGP, et des taux de droits préférentiels ont été appliqués à un certain nombre de produits. Les exportations des pays les moins avancés jouissent maintenant de l'entrée en franchise en vertu du SGP, et les dispositions touchant les règles d'origine ont été libéralisées.

Le Canada est disposé à chercher de nouvelles voies pour favoriser l'expansion du commerce entre les pays